

# TUFGEAR Universal

## Graisse universelle roues dentées

Art. 665

**Description:** Graisse fluide et graisse pour des applications spécifiques.  
Graisse pour roues dentées, adhérant bien, avec additifs solides, de consistance molle.

**Domaine d'utilisation:** Pour le graissage d'engrenages, d'engrenages à crémaillère, de guidages télescopiques, de couronnes de pivotement des machines de chantier/machines agricoles.

### Propriétés du produit

- Très bonne adhérence
- Avec lubrifiants solides

### Avantages

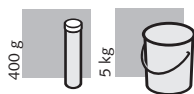
- ➔ n'est pas lavée, bonne protection contre la corrosion.
- ➔ usure réduite grâce aux propriétés de fonctionnement en cas d'urgence.

### Précautions concernant la sécurité et l'environnement:

- Le lubrifiant usé, ne pouvant plus être utilisé, doit être éliminé selon les prescriptions de l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD).
- Code de déchet LMD/CE: 12 01 12
- Précaution: légère menace pour les eaux
- ADR/SDR: pas de marchandise dangereuse

### Données physico-chimiques:

Température d'utilisation:	-40°C jusqu'à +120°C	
Genre de graisse:	graisse à la bentonite	
Type d'alliage:	OGF 2 K-40	DIN 51502
Classe de pénétration:	NLGI 2	DIN 51818
Pénétration normale (60 courses) dans 1/10 mm:	275-295	ISO 2137
Couleur, apparence:	noir	
Point de goutte:	aucun	ISO 2176
Viscosité de l'huile à 40°C:	1000 mm <sup>2</sup> /s	DIN 51562.1
Séparation de l'huile après 7 jours à 40°C:	-	DIN 51817
Essai Shell-Roller (stabilité mécanique):	-	ASTM D 1831/DIN 51804.2
Essai EMCOR (Comportement anti-corrosion):	0	DIN 51802
Paramètre de vitesse de rotation $d_m \times n$ :	-	
Résistant contre:	- eau froide - eau chaude - vapeur chaude - solutions alcalines - solutions acides	



**Conditionnements:** Cartouche: 400 g Bidon: 5 kg

Les indications contenues dans cette feuille de données se basent sur les possibilités d'utilisation et les propriétés qui nous sont connues et que nous avons éprouvées. La maison Blaser Swissslube AG n'est pas responsable des dommages pouvant résulter d'une utilisation incorrecte des produits. Il va sans dire qu'il n'en résulte aucune obligation juridique de notre part.

31.533 F (0112)